Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51). — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue.

Est-ce une tentative de suicide ?

Hier, vers 18 h. 30, alors qu'il passait rue Beaumarchais, l'agent Bauwens, de service au 5e arrondissement, était informé par M. Badoux Julien, 27 ans, tondeur, demeurant rue Marie-Buisine, 98, que son beau-frère, M. Delescluse Denis, avait tenté de se donner la mort.

On se rendit au plus tôt au domicile de celui-ci. Chemin faisant M. Badoux expliqua à l'agent que M. Delescluse, 24 ans, couvreur, demeurant rue d'Ypres, 12, s'était servi, pour attenter à ses jours, de lames d'un rasoir mécanique, avec lesquelles il s'était tailladé la gorge.

Quand ils arrivèrent rue d'Ypres, l'agent et M. Badoux cherchèrent en vain M. Delescluse. Il n'était plus là. Il s'était réfugié chez une voisine qui, affolée à la vue du sang, avait envoyé son fils Fontenoy Albet, prier le docteur Dispa de se rendre auprès du blessé. Cela n'était du reste pas très grave. M. Delescluse ne s'était pas coupé la gorge, mais le menton. Ce que voyant, l'agent Bauwens n'attendit pas le docteur, il s'en fut prendre son service.

BRONCHITES

Toux sèches, purulentes ou saignantes. Soulagement rapide et garanti par les plantes. Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, Tourcoing-Fresnoy.

L'EXPLOSION D'UN BIDON D'ESSENCE PROVOQUE UN INCENDIE

Hier soir, à 20 h. 10, le poste des sapeurs-pompiers, était appelé à combattre l'incendie qui s'était déclaré chez M. Albert Roussel, trieur de laines, demeurant à Roubaix, 31, rue Solférino. Le feu avait pris naissance dans une chambre servant de cuisine au premier étage, donnant sur une cour. Il avait été provoqué par l'explosion d'un bidon d'essence avec lequel on garnissait une lampe.

Le bidon et l'essence furent projetés aux quatre coins de la pièce et le feu prit une rapide extension.

Les pompiers durent employer deux lances pour combattre l'incendie, qui commençait à se communiquer au grenier. Les dégâts sont assez élevés : 20.000 francs, 12.000 francs pour le mobilier non assuré, 8.000 francs pour l'immeuble et une caisse de tissus qui étaient destinés au piqûrage.

Le sinistré déclare qu'une somme de 3.000 fr. déposée au-dessus du buffet, a été la proie des flammes.

LA BONNE
LINGERIE
EST VENDUE CHEZ
FAM
20, Rue des Ponts-de-Comines

MALADE DANS LA RUE

Hier, vers 13 heures, alors qu'il passait dans la rue Blanchemaille, le jeune Loens Albert, 15 ans, demeurant rue des Vélocipèdes, s'est trouvé malade subitement. Des passant se sont empressés autour de lui. On l'a transporté au café Gaidez où il a été réconforté. Ses parents prévenus sont ensuite venus le chercher.

FEU DE CHEMINÉE

Vers 17 h. 15, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Arthur Devos, trieur de déchets, demeurant rue Archimède, 51. Les pompiers accourus sur les lieux n'eurent pas à intervenir. Le feu avait été éteint par des voisins au moyen de seaux d'eau. Dégâts insignifiants.

AUTOMOBILISTES EN DÉFAUT

M. Millet Pierre, 30 ans, négociant en tissus, 48, avenue Jean-Jaurès, était surpris, à 23 h. 55, pilotant, boulevard de Paris, une voiture automobile totalement dépourvue d'éclairage. Un procès-verbal a été rédigé contre lui.

Plus de Varices

soulagement rapide et garanti par les plantes Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, Tourcoing-Fresnoy.

RÉSULTAT D'ADJUDICATIONS AUX HOSPICES DE ROUBAIX

Le vendredi 21 décembre, à 2 h. 30, il a été procédé, par la Commission Administrative des Hospices, à des adjudications de fournitures qui ont donné les résultats ci-dessus :

COMESTIBLES. — 1. Beurre frais, Demeyère, 23 fr. 28 (prix au kilog), 1.300 kil. ; 2. Œufs, id., 616 fr. (prix au mille), 97.000 ; 3. Lait battu, Bion, 0.25 (prix au litre), 45.000 litres ; 4. Pommes de terre dites Delespaul-Boutten « Industrie de Merville », 51 fr. 90 (prix par 100 kil.), 95.000 kil. ; 5. Carottes Delespaul, 60 fr., id., 1.100 kil. ; 6. Pignons, Pruvost, 160 fr., id., 750 kil.

EPICERIES. — 7. Amidon de maïs en paquets, Renier frères, 290 fr. (prix par 100 kil.), 600 kil. ; 8. Café vert, réservé, id., 6.700 kil. ; 9. Chicorée Delerue, 422 fr., id., 2.500 kil. ; 10. Cristaux de soude, Rénier, 49 fr., id., 4.500 kil. ; 11. Fromage vieux du pays, Desobry, 1.324 fr., id., 1.100 kil. ; 12. Fromage Port-Salut, Desobry, 1.162 fr., id., 1.100 kil. ; 13. Haricots, Delerue, 529 fr., id., 9.300 kil. ; 14. Huile de table surfine, Menu, 500 fr., id., 500 kil. ; 15. Pois cassés, François, 300 fr., id., 3.700 kil. ; 16. Poivre blanc en grains, Delerue, 43.80 (prix au kil.), 14 kil. ; 17. Prunes de Californie, Menu, 475 fr. (Prix par 100 kil.), 350 kil. ; 18. Riz de tête qualité, François, 185 fr., id., 1.700 kil. ; 19. Savon diaphane Delique-Carette, 924 fr., id., 6.500 kil. ; 20. Sel blanc fin, Spriet, 119 fr., id., 8.900 kil. ; 21. Sucre blanc cristallisé, Spriet, 399 fr., id., 2.80 kil. ; 22. Sucre blanc en morceaux, Menu, 432 fr. ; id., 1.100 kil. ; 23. Sucre Vergeoise, Spriet, 500 fr., id., 600 kil. ; 24. Nouilles et macaroni réguliers, Vandervliet, 350 fr., id., 900 kil. ; 25. Vinaigre, Delerue, 129 fr. (prix au litre), 400 litres.

TISSUS ET BONNETERIE. — 26. Beige grise en 70 cent., Cauchy, 7 fr. 74, 600 mètres ; 27. Calicot blanc en 110 cent., Vandeville, 4.10, 1.000 m. ; 28. Calicot écru en 110 cent., Lehembre, 3.38, 1.300 m. ; 29. Coutil bleu et blanc en 70 cent., Canchy, 9.05, 100 m. ; 30. Coutil gris rayé pour matelas en 110 cent. Vandewille, 9.35, 700 m. ; 31. id., 140 cent., id., 11.55, 200 m. ; 32. Cretonne couleur pour chemises en 80 cent., id., 4.85, 1.300 m. ; 33. Cretonne écrue, en 80 cent., Lehembre, 3.40, 2.000 m. ; 34. id. en 110 cent., Lehembre, 4.82, 1.700 m. ; 35. id. en 140 cent., Cauchy, 8.25, 900 m. ; 36. Drap bleu en 140 cent., Cauchy, 43.35, 400 m. ; 37. Flanelle blanche en laine, Lehembre, 14.96, 50 m. ; 38. Mouchoirs de poche fond blanc, Vandewille, 1.80, 500 ; 39. Mousseline doubla en 120 cent. Lehembre, 7.58, 400 ; 40. Foulards de coton, 75-75, Cauchy, 3.18, 900 ; 41. Tissu pour blouses de femmes Cauchy, 5.56, 700 ; 42. Toile blanche en 80 cent., Lauck, 5.19, 400 ; 43. Toile bleue métis en 105 cent., Cauchy, 7.95, 250 ; 44. Toile crémée métis pour alèzes en 110 cent., Lehembre, 5.63, 2.200 ; 46. Toile crémée pour tabliers en 120 cent., Lehembre, 6.91, 100 ; 47. Toile métis pour draps en 180 cent., Remouard, 9.91, 900 ; 48. id. en 200 cent., id., 10.91, 200 ; 49. Toile de passage fond marengo bord rouge en 100 cent., Lehembre, 4.49, 600 ; 50. Toile grise pour doublures en 105 cent., Sengès, 4.85, 100 m. ; 51. Toile grise pour paillasses en 110 cent., Vandewille, 7.05, 200 ; 52. Toile verte fil, Cauchy, 7.61, 100 m. ; 53. Toile de Vichy grands carreaux en 100 cent., Cauchy, 9.33, 500 ; 54. Toile de Vichy petits carreaux en 100 cent., Cauchy, 9.33, 500 m. ; 55. Toile de Vichy à rayures en 100 cent., Lehembre, 6.36, 100 m. ; 56. Wassingues blanches, sans lignes 80-160, Dassonville, 5.10 50 bandes ; 57. Wassingues blanches, avec lignes, 80-160, Dassonville, 5.10, 600 bandes ; 58. Camisoles de laine pour bébés, Lehembre, 4.12, 600 ; 59 Casquettes, Sengès, 7.73, 96 ; 60. Convertures laine blanche 2 m 10 × 1 m. 75, Lefebvre, 93.75, 100 ; 61. Essuie-mains, 75-80, Remouard, 3.34, 200 ; 62. Laine à tricoter, Lehembre, 25.07, 110 kil. ; 63. Mouchoirs de poche bleus 60-60, Vandewille, 1.75, 1.000 ; 64. Tengeps en 140 cent., Salarnier, 3.65, 1.300 m. ; 65. Gaze légère en 120 cent. Lehembre, 1.43, 2.300 ; 66. Gaze serrée en 140 cent., Lehembre, 2.30, 1.000 m. ; 67. Gaze apprêtée pour appareils plâtrés, Salarnier, 0.78, 500 m. ; 168. Tablier de bain, Dubois, 82 100.

CUIRS. — 69. Croupons de vache lissés du Pays de 4 kil. 500 à 5 kil., 1re qualité, Poullet, 32 fr., 550 kil. ; 70. Collets lissés de 2 kil. 500 à 3 kil., 1re qual., Poulet, 22 fr. 10 kil. ; 71. Peaux blanches Noreille, 3.75, 18 ; 72. Veaux lourds du pays, de 2 kil. 500 à 3 kil., Noreille, 59 fr., 40 kil. ; 73. Boucaut léger, Noreille, 19.50 5 kil.

CHARBONS. — 74. Charbon industriel, réservé, pris à la loupe, 9.000 tonnes ; 75. Charbon gras criblé de ménage, réservé, id., 45 tonnes.

VINS. — 76. Vin blanc, réservé, barriques de 225 litres, 17 fûts ; 77. Vin rouge, réservé, id., 37 fûts.

SABOTS. — 78. Sabots de femmes, Leschevin, 4.75, 200 paires.

LA MENDICITÉ EST INTERDITE

La gendarmerie a arrêté jeudi, rue de l'Industrie, le nommé Paul Derveux, âgé de 50 ans, originaire de Croix, demeurant 46, rue Pierre-de-Roubaix, qui se livrait à la mendicité. Il a été conduit à Lille.

Sociétés et Comités

LE COMITE ROUBAISIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA « GOUTTE DE LAIT ». — Le tirage de la tombola trimestrielle des consultations de nourrissons du Comité a eu lieu hier après-midi, devant une nombreuse assistance. Les Dames du Comité ont été heureuses de féliciter les mères de famille de l'excellente santé et de la bonne tenue de leurs nourrissons.

Voici la liste des numéros gagnants :

3.183	1.409	2.365	3.730	3.074	4.730
3.673	4.301	2.209	4.360	4.453	4.307
4.324	3.380	73	3.352	4.599	4.637
4.754	3.431	4.760	250	270	4.785
1.291	4.670	4.487	253	3.386	4.076
4.752	4.037	305	3.443	91	4.353
3.369	4.149	4.740	3.337	3.418	1.034
4.675	4.555	109	3.456	4.436	3.442
284	4.368	3.408	2.435	1.306	3.729
3.659	2.435	2.218	1.365	4.657	3.427
4.750	4.428	3.243	4.686	3.316	4.700
4.515	172	3.044	2.395	3.414	4.227
3.362	4.387	960	3.176	3.039	4.041

Les détenteurs de ces numéros peuvent se présenter munis de leur carnet de pesées au local de la « Goutte de Lait », 31, boulevard Gambetta, tous les jours de 11 à 18 heures jusqu'au 15 janvier inclus. Passé cette date, les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANT REPUBLICAINS. — Réunion du Comité samedi 29 courant à 1 9h. 30 au siège.

UNION DES TRAVAILLEURS. — Partielle à 7 h. 30 pour les premiers ténors et générale à 8 h. vendredi 28 au local.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET DES JARDINS OUVRIERS DES RÉGIONS DU NORD. — Les cartes et graines des sociétaires de Roubaix pour l'année 1929 sont à leur disposition et peuvent, dès maintenant, les retirer chez leur délégué, 111, rue Ingres, tous les jours après 19 heures, les samedis après-midi et dimanches (anciennement M. Vincent).

GRANDE FANFARE. — Ce soir vendredi, à 20 h. précises, répétition générale.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS. — C'est demain samedi qu'aura lieu, dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice, la distribution des jouets aux enfants des Combattants qui se sont fait inscrire aux dates indiquées.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Marc Verstraeten, rue de Barbieux, 85 ; Pierre Gress, rue d'Estaing ; Louis Debacker, rue et cité d'Estaing, 7 ; Jean Demeyère, rue Pierre-de-Roubaix, 252, cour Saint-André, 6 ; Gisèle Rademen, rue de Tourcoing, cour Claeys, 4 ; Henri Depraetère, rue de l'Alma, fort Frasez, 13 bis ; Marie Allard, de Wattrelos ; Andréa Rachez, rue de Denain, 13 ; Claude Vandenbergh, rue du Moulin, 101.

Publications. — François Delbuvenne, magasinier, rue Ma Campagne, 56, et Marie Lammelein, sans prof., à Roubaix ; Gustave Durieux, mécanicien, rue Vallon, 20, et Marguerite Ossieur, ouvrière de fabrique, à Ypres (Belgi) ; Joseph Sowa, mineur, à Olgnies (P.-de-C.), et Appolonie Chadrys, journalière, rue Christophe-Colomb, 2 ; Paul Carlier, mécanicien, rue du Nouveau-Monde, 99, et Marthe Segers, sténo-dactylographe, à Croix ; Georges Delit, ferrailleur, à Croix, et Madeleine De Koster, ménagère, à Croix.

Décès. — Léon Delécluse, époux Bécue, 70 ans, boulevard de Paris, 100 ; Félicie Limbourg, épouse Robbe, 59 ans, rue du Chevalier-Roland, 59 ; Lionel Turpyn, 4 jours, place de l'Abattoir, 22 ; Denise Vatin, 5 mois, rue Lamartine, 41 ; Alfred Monbel, époux Delahaye, 73 ans, rue de Bayal, 40 ; Philomène Schoen, épouse Bruneet, 70 ans, rue Vaucanson, 53.

Elections au Conseil Général

CANTON EST DE ROUBAIX

Les électeurs du canton de Roubaix-Est sont convoqués pour le dimanche 20 janvier 1929 à l'effet d'élire leur représentant au Conseil général

Les maires des communes où conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aurait lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars dernier, publieront cinq jours avant l'ouverture du scrutin un tableau contenant lesdites modifications.

WATTRELOS

FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — C'est dimanche 30 décembre qu'aura lieu la fête de famille et la distribution des jouets et friandises aux enfants des adhérents de la section. La partie concert commencera à 14 heures 45.

Plus de 350 enfants profiteront de la générosité des donateurs, qui ont bien voulu aider le Comité.

Devant cette affluence, le Comité prie instamment les adhérents de laisser les chaises aux enfants et aux mamans ; il est recommandé, en outre, de laisser l'allée du milieu libre afin d'éviter l'encombrement. La partie concert sera tenue par M. et Mme Hochin ; Paul Lallemand ; J. Baas, un excellent baryton lauréat du concours et François Hubrecht.

A MA CAMPAGNE. — Les bouleurs et archers de Ma Campagne qui sont disponibles demain samedi après-midi sont convoqués pour 2 heures, au siège, 108, rue de Tourcoing, pour assister aux funérailles du sociétaire Louis Delannoy, qui auront lieu à 2 h. 30

CROIX

FÊTE DE NOEL A L'ECOLE VOLTAIRE. — Une charmante fête de Noël, au profit de l'œuvre antituberculeuse, a eu lieu lundi après-midi à l'école Voltaire, rue de la Gare, organisée par Mlle Schil, directrice de l'école et ses dévouées collaboratrices. Tous les morceaux d'un programme des mieux composés furent parfaitement exécutés. Un Arbre de Noël fit ensuite la joie des petits et des parents.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la ferme Butin-Seiosse, le charretier Louis Leclercq, 54 ans, 18, rue du Haut-Vinage, à Wasquehal, contusions du thorax : 12 jours de repos ;

— A l'usine de Saint-Gobain, l'ouvrier François Rogez, rue de Lille, à Wasquehal, plaie de la main gauche : 12 jours de repos.

APRÈS L'ARBRE DE NOEL DES A. C. DU CAPREAU. — M. Henri Fiévet, président de la section des anciens combattants du Capreau, a remis à la mairie, pour la souscription ouverte en faveur de la famille Cornille, une somme de 102 fr. 35, prodnit de la collecte faite au cours de la fête de Noël. — Tous nos remerciements aux organisateurs pour leur bonne pensée.

Reçu également à la mairie : Paulette, 10 fr. et veuve Décottignies-Lefebvre, 24, rue de Béthune, à Roubaix, 10 francs.

— Les A. C. qui n'ont pu assister à la fête de mardi sont avisés que leur paquet de Noël est tenu à leur disposition au siège : Café de la Cloche, jusque samedi soir (Duquesne H., Lepers Victor, Lepers Eugène, Lepers Ernest, Malagie, Desbonnets Henri).

DUCASSE A PIERROTS. — Dimanche 30, lundi 31 et mardi 1er janvier, grande ducasse à pierrots au Café Moreau, 9, place de la République.

LA RETRAITE. — A l'occasion des fêtes du Nouvel An, les établissements publics sont autorisés à rester ouverts jusqu'à deux heures du matin les nuits des 30, 31 décembre et 1er janvier

LES MARIAGES DU NOUVEL AN. — En raison des nombreux mariages prévus pour demain samedi 29 décembre, M. l'officier de l'Etat Civil se tiendra à la disposition des futurs époux, de 10 à 11 heures.

ETAT CIVIL. — *Naissance* : Denise Laconte, 9, rue Watteau.

SUZE

POURQUOI donner la préférence à la **SUZE** parmi tous les apéritifs qui vous sollicitent ?

1. - PARCE QUE la **SUZE** est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche.

2. - PARCE QUE les bienfaits de la racine de gentiane sont connus depuis les temps les plus reculés.

3. - PARCE QUE la racine de gentiane est recommandée par nombre de médecins comme tonique pour stimuler l'appétit et ranimer les forces.

4. - PARCE QUE les montagnards ont toujours considéré la racine de gentiane comme la panacée universelle.

5. - PARCE QUE pour bien se porter et vivre longtemps, il est indispensable d'en prendre un verre avant chaque repas.

La **SUZE** se boit pure ou étendue d'eau. Si vous voulez en diminuer l'amertume vous pouvez y ajouter du cassis ou du sirop de citron.

APÉRITIF A LA GENTIANE

FLERS-BREUCQ

TAMPONNÉE PAR UNE AUTO UNE FEMME EST GRIÈVEMENT BLESSÉE

Jeudi, vers midi 15, Mme Anna Degrelle, 38 ans, domiciliée rue Jules-Boucly, à Flers-Breucq, revenait à bicyclette de Croix, où elle travaille.

A moment où arrivée à l'intersection du Grand Boulevard et de la rue Jean-Boucly elle voulut traverser la chaussée, elle fut heurtée par une auto venant de Roubaix et se dirigeant sur Lille. Mme Degrelle, renversée sur le sol, y fut blessée.

Elle fut transportée chez M. le docteur Bertoux, où elle revint de son évanouissement. Mme Degrelle présente de multiples contusions à la tête et dans la région lombaire.

Un arrangement amiable est intervenu entre l'automobiliste et sa victime.

***Nous vous rappelons que c'est le 31 Décembre que se termine l'EXPOSITION-VENTE de la collection de TAPIS PERSANS et CHINOIS présentés par la* Maison MERCIER Frères, *sous la direction de M. AVAKIAN, leur acheteur et expert:* 179, rue Nationale.**

LEERS

RESULTAT D'ADJUDICATION. — Mercredi soir a eu lieu, à la Mairie, l'adjudication pour la fourniture du pain et du charbon au Bureau de bienfaisance. M. Gustave Dhuist a été déclaré adjudicataire de la fourniture du charbon avec un rabais de 1 fr. 50 au quintal. Ensuite a eu lieu l'adjudication pour la fourniture du charbon aux établissements publics. M. Narcisse Dhuist a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 1 fr. 75 au quintal.

FLERS-BREUCQ

UNE ARRESTATION POUR FRAUDE. — La gendarmerie a arrêté hier jeudi, 27 décembre, le nommé Pierre Tailleu, 31 ans, demeurant rue Rolland, à Roubaix, alors qu'il était porteur de 2 kg. 200 de tabac de provenance étrangère qu'il essayait de vendre aux passants de la Planche-Epinoy. Il a été déféré au Parquet de Lille.

LYS-LEZ-LANNOY

LE CONCERT DE NOEL. — C'est devant une salle archicombie d'enfants et de parents que les élèves des écoles publiques donnèrent leur concert de Noël. Cette fête de famille fut des plus réussie. Au cours de cette séance, M. Verbèke, directeur de l'école des garçons, remercia les parents d'être venus en si grand nombre et la municipalité pour leur générosité et l'intérêt qu'ils portent à l'Ecole laïque. A la suite de ce concert, une distribution de vêtements chauds (pull-overs), de coquilles et d'oranges, fut faite à tous les élèves, sous la présidence de M. A. Lortbiolr, maire.

RENVERSE PAR UN CYCLISTE. — M. Delerue Adolphe, employé, demeurant à Lys, a été renversé par un cycliste, avenue Jean-Jaurès, alors qu'il se rendait à son travail. Le cycliste se porta immédiatement au secours de M. Delerue, qui fut relevé avec quelques contusions.

HEM

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Usine Meillassoux et Mulaton, rue de Lille, à Hem, Veckens Jeanne, 26 ans, demeurant à Hem, rue du Trie, 6, effort dans les reins en soulevant une pièce de tissu : 10 jours. — Thieffry Germaine, 19 ans, apprêteuse, demeurant à Hem, rue de Lille, 43, plaie pénétrante infectée du pouce gauche par écharde de bois : 10 jours. — Chze MM. Carette et Daveloose, entrepreneurs à Hem, Poupar Jules, 48 ans, maçon, demeurant à Tainlegnies (Belg.), violente douleur dans le dos, déchirure musculaire probable, en posant des blocs de ciment : 10 jours.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Distribution des bons de pain et de charbon samedi 29 décembre, de 15 heures à 16 heures.

ATTENTION MESDAMES !
N'oubliez pas de prendre part aux
4 Grands Concours d'Unico
qui durent jusqu'au 15 Janvier.
Il y a de trop beaux prix à gagner et les Concours sont trop faciles à faire. N'y pas prendre part serait inexcusable.

Tourcoing

BUREAUX : RUE NATIONALE 15 (Téléphone 9.85)
DÉPOT DE VENTE : 50, RUE MOTTE (En face du Conditionnement)

RATS DE CHANTIER

M. Destombes, entrepreneur de plomberie, 21, rue Neuve, à Roubaix, a déposé, au 4e arrondissement, une plainte contre des inconnus qui ont dérobé, à son préjudice, dans un chantier, boulevard de la Marne, des tuyaux en plomb, d'une valeur totale de huit cents francs.

— Une plainte a été déposée au 2e arrondissement par M. Jules Deborgies, poêlier, rue de Gand, 140, à Tourcoing, lequel a constaté la disparition de 350 mètres de pièces de bois, d'une valeur de 1.500 francs, qui se trouvaient dans un chantier de la rue de la Latte.

La police enquête.

RHUMATISMES

Arthrite, Sciatique, Lumbago, Goutte. Soulagement garanti ou argent remboursé. Demandez-nous des preuves sur place. — Herboristerie BONTE, 315, r. du Bl.-Seau, Tourcoing-Fresnoy.

DANS LA GENDARMERIE

M. François Lecerf, de la brigade de Tourcoing, vient d'être promu maréchal des logis-chef, à la résidence de Fauquembergue (P.-de-Calais). — Toutes nos félicitations.

CHARRETIERS CAMIONNEURS

Le meilleur velours et le moins cher se trouve Au Calvaire, Maison DEQUIN-LANGLAIS On fait sur mesure

NÉCROLOGIE

On nous prie d'annoncer la mort de Mme Céline, Derinck, épouse de M. Paul D'Hondt, décédée à Tourcoing le 26 décembre 1928, dans sa 63e année.

Les funérailles auront lieu demain samedi 29 décembre, à 8 h. 45, en l'église Saint-Joseph (Croix-Rouge).

L'assemblée à la maison mortuaire, 176, rue du Chêne-Houplines, à 8 h. 30.

Les personnes qui, par oubli ou omission, n'auraient pas reçu de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

HERNIES
de toutes natures

Plus de coliques. Soulagement garanti par les plantes ou argent remboursé. Demandez-nous des preuves sur place. — Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, Tourcoing-Fresnoy.

Sociétés et comités

ORPHEON DU FLOCON. — Ce soir vendredi, à 19 h. 45, répétition.

SOCIETE NATIONALE DES ORPHEONISTES CRICK SICKS. — Ce soir, à 20 h., répétition générale sous la direction de M. Joseph Duysburgh. Après la répétition des coquilles seront tirées au sort entre tous les présents.

GROUPE DES ANCIENS POILUS D'ORIENT. — La Commission rappelle à ses adhérents la conférence de ce soir faite par M. le Professeur Louis Cordier, à l'amphithéâtre de l'Institut Colbert (entrée 10, rue de Gand), à 20 heures. Les portes seront ouvertes à 19 h. 45.

ECZEMA

sec ou humide, ancien ou récent sans graisse ni pommade, PSORIASIS, CLOUS, FURONCLES, ANTHRAXS.. Rien que des plantes. Soulagement garanti ou argent remboursé. Demandez-nous des preuves sur place. Herboristerie BONTE, 315, r. du Bl.-Seau, Tourcoing-Fresnoy.

ETAT CIVIL

Naissances : Emile Phalempin, 158, rue de Bouvines ; René Liétard, 14, place de la Victoire ; Marie Houte, 187, rue Fin-de-la Guerre ; Monique Blomme, 124, rue de Roubaix ; Jean Véretn, rue de Marengo, 61 ; Marcel Delannoy, rue de Rambervillers, 18.

Décès : Marie Morel, 71 ans, 233, rue du Bois ; Rosalie Delvincourt, 73 ans, 3, rue d'Havré.

DERNIERE HEURE

Le nouveau projet de loi sur les loyers

Nous avons publié le 23 décembre, le texte du nouveau projet de loi sur les loyers approuvé par le Conseil des Ministres et signé par le Président de la République.

On publie les grandes lignes de l'exposé des motifs qui précède ce projet de loi modifiant et complétant la loi du 1er Avril 1926.

Ce texte comporte l'octroi de prorogations nouvelles aux locataires français et étrangers et une contre-partie au profit des bailleurs.

Prolongation jusqu'au 1er Avril 1935

Il est donc proposé de proroger la législation existante jusqu'au 1er avril 1935. D'autre part, des commissions paritaires seront, à partir du 1er avril 1931, chargées de vérifier l'état du marché du logement dans chacune des communes où la loi du 1er avril 1926 est en vigueur.

Sur les avis qu'elles formuleront, des décrets, rendus en conseil d'Etat, détermineront les localités où le droit commun pourra sans trouble pour la paix publique, reprendre son empire dans les relations entre les bailleurs et leurs locataires.

La nouvelle prorogation est accordée aux diverses catégories de personnes qui bénéficient déjà de la prorogation instituée par le loi du 1er avril 1926. Mais il a paru conforme à l'équité de fixer une durée uniforme à la prorogation nouvelle, sans tenir compte désormais des prix de loyer pratiqués en 1914

Ainsi les locataires bénéficiaires de la prorogé seront maintenus en possession de leur logement tant que la législation des loyers restera en vigueur dans leur commune.

Le nouveau taux d'augmentation des loyers

Il est, en outre, proposé de porter de 100 pour cent à 150 pour cent, le taux actuel pour la période comprise entre le 1er Avril 1929 et le 1er Avril 1931.

A partir de cette dernière date ce taux pourra être majoré de 25 % en sus tous les deux ans, pendant la durée d'application de loi.

En ce qui concerne les locaux professionnels, il est proposé de fixer à 25 % de la valeur locative de 1914, le supplément que le propriétaire pourra exiger en sus de la majoration calculée d'après le taux indiqué ci-dessus les règles fixées par la loi du 1er avril 1926.

Pour la protection de « tous » les locataires

Le nouveau texte tient compte également du fait que les locataires qui ne sont pas protégés par la prorogation légale craignent de recevoir congédiement de leur propriétaire à la suite de l'exercice contre ceux-ci de l'action en réduction.

Pour donner toute son efficacité au texte, il est proposé de le compléter par une disposition d'après laquelle en cas de condamnation du bailleur, la juridiction statuant sur l'action en réduction accordera au locataire, s'il le demande le bénéfice de la prorogation instituée par l'article 2 du nouveau projet.

D'autre part, il est estimé que pour remédier aux nombreux abus, il convenait de supprimer la condition prévue par l'art. 14 d'après laquelle le locataire n'est fondé à exercer l'action en réduction que si le bailleur a majoré de plus de 10 % le prix du bail, tel qu'il doit être légalement établi.

Les abus du droit de reprise

L'exercice du droit de reprise prévu par l'article 21 de le loi du 1er avril 1926, au faveur du propriétaire qui veut démolir un immeuble à usage d'habitation et le reconstruire ultérieurement a donné lieu notamment dans les grandes villes, à de graves abus. Le législateur propose de réserver par analogie avec les conditions imposées pour la reprise en vue de l'habitation, l'exercice du droit de reprise pour la reconstruction, aux seuls propriétaires de nationalité française. Il paraît en outre, opportun de ne prévoir la faculté pour ces propriétaires de se prévaloir de l'article 21 qu'en cas de construction d'un autre immeuble et non plus désormais d'aménagement ou de transformation d'un immeuble déjà existant.

Il est proposé de porter de six mois à un an le délai de préavis qui doit être donné au locataire congédié pour quitter les lieux loués d'élever d'un an à deux ans du montant du loyer annuel l'indemnité préalable à verser à ce locataire et d'exiger que les travaux de reconstruction devront commencer dans les six mois qui suivront le départ du dernier locataire ayant quitté les lieux.

Déclaration des locaux vacants

Enfin l'article 25 du nouveau projet prévoit avec plus d'efficacité que les textes précédents l'affichage de la déclaration des locaux vacants.

La Commission de législation civile a adopté le principe de la prorogation

Ajoutons que la commission de législation civile et criminelle a décidé le passage à la discussion des articles du projet de loi sur les loyers. La discussion s'est engagée sur les deux idées suivantes :

Principe de la prorogation et quantum de la majorité. A l'unanimité moins une voix, la commission a adopté le principe de la prorogation. A la majorité, la commission a décidé de proroger de 5 ans chacun des paliers prévus par la loi du 1er avril 1926.

Cette prorogation de cinq ans reporte donc l'expiration du délai pour les trois catégories prévues, respectivement au 1er avril des années 1934-1935 et 1936.

RONCQ

UNE AUTO FRANCHIT LES BARRIÈRES DU PASSAGE A NIVEAU DE LA GARE ET LES BRISE

Sous ce titre, nous avons relaté, hier, qu'une auto belge avait brisé les barrières du passage à niveau de la gare de Roncq, rue de Lille. — Le cantonnier faisant fonction de garde-barrière à l'heure de l'accident, était M. Henri Halleys et non M. Jules Stelandre, comme il a été indiqué par erreur.

CONSULTATION DES NOURRISSONS DU CENTRE. — En raison de la nouvelle année, la consultation des nourrissons prévue pour le 1er lundi de janvier est reportée au jeudi 3 janvier 1929, à 15 heures.

LINSELLES

RESULTATS D'ADJUDICATION. — Lundi dernier, il a été procédé à la mairie, à l'adjudication pour l'entretien des bâtiments communaux en 1929 et 1930, ainsi que pour fournitures diverses à la commune, à l'Hospice et au Bureau de bienfaisance en 1929.

En voici les résultats :

Entretien des bâtiments communaux. — 1er lot : Travaux de maçonnerie, plafonnage, etc., évalués à 2.50 fr. par année. Adjudicataire : MM. Candaele frères avec un rabais de 10.25 %. — 2e lot : Travaux de charpente, menuiserie, etc., évalués à 2.500 fr. par année. Adjudicataire : M. Maurice Debart, avec un rabais de 20.75 %. — 3e lot : Travaux de couverture poêlerie, etc., évalués à 2.500 fr. par année. Adjudicataire : M. Etienne Verquain avec un rabais de 6 %. — 4e lot : Travaux de peinture et vitrerie etc., évalués à 2.500 fr. par année. Adjudicataire : M. Six Olivier, avec un rabais de 26.50 %.

Fournitures diverses en 1929. — 1 Charbon à la Commune, à l'Hospice et au Bureau de bienfaisance fournitures évaluées à 17.000 fr. Adjudicataire : M. Georges Dal avec un rabais de 10.10 %. — 2. Pain à l'Hospice et au Bureau de bienfaisance, fournitures évaluées à 31.000 francs. Adjudicataire : M. Etienne Destombes avec un rabais de 0.50 %. — 3e lot : Viande à l'Hospice, fournitures évaluées à 10.000 francs. Adjudicataire : M. Louis Castel, avec un rabais de 16.11 %. — 4e lot : Epiceries à l'Hospice, fournitures évaluées à 3.000 francs Adjudicataire : M. Vandamme Dhalluin, avec un rabais de 0.60 %. — 5e lot : Tissus à l'Hospice, fournitures évaluées à 2.50 francs. Adjudicataire : Mlle Louise Lemoine, avec un rabais de 11 %. — 6e lot : Produits de ferme, fournitures évaluées à 3.500 francs. Adjudicataire : M. Henri Delahoutre sans rabais. — 7e lot : Bière à l'Hospice, fournitures évaluées à 1.700 francs. Adjudicataire : M. Vanoverbeke, avec un rabais de 16 %. — 8e lot : Beurre et œufs à l'Hospice, fournitures évaluées à 2.800 francs. Adjudicataire : M. Comin André, rabais de 5 %.

LILLE

Tribunal Correctionnel

AUDIENCE DU 27 DECEMBRE

Outrages. — Henri Baert, 30 ans, graisseur à Mouscron, étant ivre, a outragé les gendarmes Jumeth et Sénéchal, de Wattrelos ; il est condamné à huit jours de prison et 5 francs d'amende.

— Isidore Dedours, 36 ans, négociant à Lambersart, faisait opposition à un jugement le condamnant à 50 fr. d'amende pour avoir outragé l'agent Appermann. Le tribunal a confirmé la peine précédemment prononcée.

Blessur involontaires. — 2 fr. d'amende à M. Alfred Caillaux, entrepreneur à Lys-lez-Lannoy, responsable de la chute de Mlle Beghl.. qui s'était abattue sur un tas de mortier abandonné sur le trottoir. La victime, qui fut blessée dans sa chute, a été indemnisée.

Diverses affaires de vols. — Pour vol de pommes de terre, Adolphe Godefroy, 67 ans, journalier à Bouvines, écope 8 jours de prison avec sursis

— Pour le même délit, 25 francs d'amende à Julia Lava, 48 ans, ménagère à Roncq et 16 f. d'